

DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID 19

- GYMNASSE DE LA VALLÉE - ST BRIEUC - UNIVERSITÉ RENNES 2 -

Objet

Dans le contexte de pandémie du Covid-19, ce présent guide a pour objet de décrire les modalités d'organisation de l'accueil des usagers au sein du gymnase de la Vallée.

Ces mesures peuvent évoluer en fonction de la connaissance de la maladie et des préconisations nationales, régionales ou départementales.

Règles générales :

- Chaque pratique sportive doit se référer aux protocoles sanitaires des fédérations sportives
- Chaque représentant légal des associations devra s'engager par écrit via une convention avec la Ville de St Brieuc à respecter les consignes sanitaires. Les associations devront préciser le nom de leur référent covid et tenir un registre de présence. *
- Un temps d'échange, en début de chaque session est mis en place, par les responsables pédagogiques afin de s'assurer de la bonne appropriation individuelle des mesures sanitaires.

Application des mesures barrières et des règles de distanciation physique :

Les mesures barrières et les règles de distanciation physique applicables sont les suivantes :

Chacun doit appliquer et respecter ces mesures sanitaires.

Par ailleurs, il est rappelé que toute personne doit se nettoyer les mains avant et après une session de cours dans les sanitaires avec du savon ou à l'aide du gel hydro-alcoolique. A cet effet, des distributeurs de gels hydro-alcooliques sont mis à disposition.

Cas particulier du dojo :

Pour cette pratique sportive, il est rappelé que tous les usagers doivent se nettoyer les mains et pieds avant et après la session de l'activité.

Chacun devra appliquer et respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique :

- 🕒 Ne pas venir dans les locaux de l'Université si vous êtes symptomatiques
- 🕒 Saluer sans contact physique
- 🕒 Appliquer des règles de distanciation sociale (1 mètre au minimum)
- 🕒 Port du masque obligatoire au sein des locaux (sauf pour l'activité sportive des enfants de moins de 11ans)
- 🕒 Se laver très régulièrement les mains (savon en priorité ou gel hydroalcoolique) en entrant dans un bâtiment et entre chaque activité / rendez-vous
- 🕒 Ne pas se toucher le visage
- 🕒 Tousser ou éternuer dans son coude
- 🕒 Utiliser un mouchoir à usage unique, le jeter immédiatement dans une poubelle et se laver les mains
- 🕒 Aérer en arrivant dans la salle d'enseignement en ouvrant la fenêtre

Il incombe aux usagers de se doter de masques afin de respecter les consignes sanitaires.

Port du masque:

Le port du masque est obligatoire au sein des locaux du gymnase pour les usagers pratiquant une activité sportive ainsi que le public.

Lors de l'activité sportive, le port du masque n'est plus obligatoire.

Les personnes utilisant les transports en commun doivent respecter les consignes de port de masque qui y sont imposées.

Le port du masque n'est efficace que si le porteur respecte strictement les recommandations de mise en place et de retrait.

Ascenseur:

Le port du masque est obligatoire pour le public

Pour l'utilisation des ascenseurs, la présence d'une seule personne par cabine est la règle. La priorité est donnée aux personnes à mobilité réduite.

Les personnes présentes au niveau du palier d'ascenseur doivent respecter la distanciation sociale.

Renforcement du nettoyage et de la désinfection

Un renforcement du nettoyage et de la désinfection des locaux est organisé 1 fois par jour notamment au niveau des surfaces et équipements mutualisés (mains courantes, poignées de portes, interrupteurs, sanitaires...) pour les vestiaires, douche et dojo.

Utilisation d'équipements mutualisés

Il est fortement recommandé aux usagers:

- de venir avec leur propre matériel.
- de se changer et de prendre la douche à son domicile
- d'éviter le brassage des groupes

L'utilisation des vestiaires est autorisée à hauteur de 9 personnes maximum. L'accès aux douches n'est pas autorisé à ce jour.

Les tâches de désinfection du matériel et des zones de contact liées aux pratiques sportives sont à la charge des dirigeants associatifs.

Les services pour les usagers :

La tenue d'une buvette est interdite. *

Les chasubles ne sont plus distribuées.

Effectif autorisé :

Au vu du contexte sanitaire, les effectifs autorisés sont :

Effectif public assis et/ou debout: 150 personnes toute pratique sportive confondue

Effectif dojo public y compris les pratiquants de l'activité : 40

Règles particulières en cas de signes de la maladie :

Il est important d'être attentif à l'apparition de tout signe clinique. Les usagers doivent rester à leur domicile lorsqu'ils présentent les symptômes (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat) et doivent recourir à une consultation ou téléconsultation sans délai.

Si les symptômes apparaissent pendant la pratique sportive, il est important de prévenir le responsable de la pratique, le directeur du Campus Mazier (charles-yves.collet@univ-rennes2.fr), le service de sécurité du campus Mazier <maintenance.mazier@uhb.fr> -ainsi que, pour les associations et écoles, le service des sports de la Ville de St Brieuc : Gaëlle BELLAMY <gbellamy@saint-brieuc.fr>.

* ne concerne pas les enseignants de l'université

Comment se laver les mains



Le geste essentiel est le lavage régulier des mains

- Le temps minimum de lavage doit être de 10 à 20 secondes ;
- Passer les mains sous l'eau ;
- Mettre du savon, faire mousser, frotter les mains, les espaces entre les doigts, sous les ongles ;
- Rincer à l'eau ;
- Sécher les mains avec un essuie-main à usage unique, fermer le robinet avec cet essuie-main.

Lorsqu'il n'est pas possible de se laver les mains avec du savon alors il est également possible d'utiliser une solution hydroalcoolique,



COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTREtenir SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre